

Communiqué de presse des organisations syndicales élues au Comité Social d'Administration

Période de réserve électorale et carte scolaire : jusqu'où ne pas aller ?

Du fait de la période de réserve électorale, la DSDEN de la Côte d'Or nous informe vouloir convoquer le CSAD des "ajustements de la carte scolaire 1er degré" le mardi 9 juillet.

Pourtant, pendant plusieurs jours, le cabinet de la ministre a laissé le choix aux DASEN de tenir normalement leur CSAD en ne donnant pas de consigne de report. En Côte d'Or, rien n'obligeait à renvoyer au 9 juillet le comité qui devait se réunir le 13 juin !

Le calendrier proposé par le DASEN est inacceptable ! En plaçant le CSAD le 9 juillet avec une date de repli le 17 juillet, le DASEN fait le choix de conséquences qui seraient désastreuses pour les écoles, les collègues impacté·es par ces mesures tardives, les familles, les participant·es à la phase d'ajustement du mouvement.

Si ce choix était maintenu :

- Les décisions prises dans les commissions de dérogations impacteraient les effectifs dans les écoles où les inscriptions seraient actées et obligeraient à revoir de manière conséquente le champ d'étude de la carte scolaire.

- Les familles souhaitant inscrire des TPS (- de 3 ans), qui rappelons-le ne sont pas pris en compte dans les effectifs des écoles et ne peuvent être accueillis que si les conditions d'accueil le permettent, seraient renvoyées à une décision prise pendant les vacances scolaires, empêchant toute organisation : garder ou non la place en crèche ? Libérer ou non l'assistante maternelle ?

- Les postes provisoires ouverts ne seraient pas accessibles lors de la phase d'ajustement du mouvement, et seraient ainsi attribués aux barèmes les plus faibles du département ce qui est contraire aux règles du mouvement et créerait donc une iniquité de traitement.

- Les collègues victimes d'une fermeture provisoire « glisseraient » dans l'été sur des postes possiblement très éloignés géographiquement ou de leur fonction actuelle puisque les postes restés vacants à l'issue du mouvement auront déjà été distribués fin juin.

- Les équipes d'école en attente de décision, ne pourraient organiser leur année scolaire dans les meilleures conditions : quel niveau de classe ? Combien d'élèves par classe ? Que commander ? Quand réorganiser matériellement les classes ? Certes, les enseignant·es ont l'habitude de travailler pendant les vacances, mais ils ont aussi largement besoin de repos, au vu des conditions d'exercice de notre métier.

- Que dire des collègues qui ont choisi et obtenu un couplage aux ajustements, et qui pourraient voir ce couplage changer suite à une mesure de carte (ouverture ou fermeture) ?

Sous le motif de réserve électorale, destinée à garantir un climat apaisé du fait d'une discrétion des actions de notre administration, le choix effectué par la DSDEN 21 crée du désordre, du ressentiment et de la colère dans les écoles du département avant même que les conséquences soient ressenties par les familles. Cette décision aboutit à un résultat opposé à l'objectif affiché.

Ainsi, l'intersyndicale demande que le DASEN de Côte d'Or prenne ses responsabilités, à l'instar de ses collègues d'autres départements en réunissant les organisations syndicales sur la question des ajustements de carte scolaire avant les dernières affectations des enseignant·es du 1^{er} degré et avant les commissions de dérogation des municipalités.

A défaut, l'intersyndicale exige que le DASEN ne procède à aucune fermeture pour la rentrée 2024 et que toutes les ouvertures nécessaires soient actées. Sans quoi les organisations syndicales refuseront de siéger à cette instance. Le DASEN prendra l'entière responsabilité de ce chaos.